



## Exonération taxe fonciere pere atteint d'alzeimer

Par **RIVIEREber**, le 11/10/2012 à 20:15

Bonjour,

Mon père a 82 ans, veuf depuis 6ans, il est atteint de la maladie d'Alzheimer et se trouve depuis 3ans en EHPAD. Son revenu fiscal est de 13312€ or le revenu F. pour 1,5 part set de 12700€ pour être exonéré. Sa retraite passe entièrement pour le paiement de son hébergement.

Mon père est propriétaire de la maison dans laquelle je vie, il est aussi usufruitier.

Peut-réclamer la taxe foncière a mon père ou a moi-même?

Pour mon cas mon revenu fiscal de ref. en 2010 de 5141€ et en 2011 de 13180€, je suis divorcé et verse une pension a mon ex. femme. Et les charges et l'entretien de cette grande maison est assez onéreux.

Cette taxe se monte a 1200€.

Peut-on en être exonéré?

Peut-on demander une exonération partiel?

Que puis-je faire?

Par **cocotte1003**, le 12/10/2012 à 09:39

Bonjour, la taxe fonciere est à régler par le propriétaire donc votre pere, au vu de son age,il

doit y avoir un dégrèvement, cordialement

Par **chris\_Idv**, le **19/11/2012** à **12:46**

Bonjour,

Un peu de lecture à votre attention: <http://vosdroits.service-public.fr/F3171.xhtml>

Cordialement,